Collection ethnohistorique

Estampe



Licence CC BY-NC-ND 4.0

Lithographie en couleur du siège social de la Société des artisans canadiens-français à Montréal. Elle est encadrée dans un cadre en bois. En bas sont annotées les mentions de la société, et en haut à gauche sont inscrites ses performances.

Numéro d'accession 2013.13
Date 1913
Médium et Support encre, papier
Technique lithographie
Dimensions 82 x 64 cm

Contexte historique

Lorsque cette lithographie est réalisée, les sociétés fraternelles sont la principale solution d'accès à l'assurance maladie pour les Québécois. La Société des artisans canadiens-français est l'une des plus importantes : en 1925, elle se partage, avec l'Alliance nationale, la moitié du marché mutualiste de l'assurance maladie. Dans les années 1920, les compagnies commerciales se lancent progressivement sur ce marché. L'édifice de la société représenté sur cette lithographie fut détruit en 1949 pour un nouveau bâtiment plus vaste. Avant les années 1880, le marché de l'assurance maladie est quasi inexistant au Québec. L'assistance aux malades est principalement effectuée par des établissements charitables. Ils partagent toutefois cette tâche avec de petites associations appelées sociétés de secours mutuels, souvent réservés à un corps professionnel spécifique ou une communauté en particulier. Ce modèle économique est d'ailleurs peu viable, et la plupart périclitent dans la seconde moitié du siècle. Une seconde génération de mutuelles prend alors son essor : les sociétés fraternelles. Organisés en succursale, leurs effectifs sont plus importants. Bien que proposant des certificats d'assurances bon marché et touchant les classes populaires, ces sociétés ont toutefois des critères très sélectifs, dont l'âge, le niveau de fortune ou le sexe. De fait, la mutualité est symptomatique de la différenciation genrée de la société québécoise : elle est essentiellement dédiée aux hommes. La Société des artisans canadiens-français est ainsi fondée en 1876 sur des bases d'entraide fraternelle portée sur la foi catholique. Son fondateur, Louis Archambault, est un fervent mutualiste. Ancien membre d'une petite société de secours mutuels liquidée, il crée une seconde société ouverte à toutes les professions, basée sur le fonctionnement de certaines fraternités ouvrières européennes.

© Collection Pointe-à-Callière, 2013.013